

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 23 avril 1975

La séance est ouverte à 2 heures.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES TRANSPORTS

DEMANDE DE RENVOI DE LA QUESTION DE LA MAJORATION
DU TARIF-MARCHANDISES À LA CCT—RECOURS À L'ARTICLE
43 DU RÈGLEMENT

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, je demande la parole afin de soulever une question urgente et de nécessité pressante, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, soit les nouvelles majorations du tarif-marchandises imposées progressivement par nos chemins de fer, majorations qui auront des répercussions sur de nombreux secteurs de l'économie dans l'Est du Canada. Cette initiative des chemins de fer, qui fait suite à une hausse de 25 p. 100 du tarif qui a déjà eu des effets préjudiciables dans cette région, menace d'avoir d'autres répercussions économiques sur une région déjà éprouvée. Comme les chemins de fer seront autorisés à procéder à cette majoration à moins d'une intervention, je propose, appuyé par le député de Darmouth-Halifax-Est (M. Forrestall):

Que le ministre des Transports prenne les mesures nécessaires pour renvoyer l'affaire à la Commission canadienne des transports pour qu'elle l'étudie et donne son avis.

M. l'Orateur: Une motion proposée en vertu de l'article 43 du Règlement ne peut pas être débattue sans le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LES RELATIONS OUVRIÈRES

LA GRÈVE DES DÉBARDEURS DU QUÉBEC—ON DEMANDE QUE
DES MESURES SOIENT PRISES POUR ASSURER LE RETOUR AU
TRAVAIL—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Adrien Lambert (Bellechasse): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Étant donné qu'à la grève des débardeurs dans les ports du Québec s'ajoute la grève des vérificateurs, qui paralyse entièrement la livraison des grains, ce qui cause des torts considérables aux éleveurs du Québec, je propose, appuyé par l'honorable député de Roberval (M. Gauthier):

Que cette Chambre étudie sans délai quels sont les moyens à prendre pour que les débardeurs canadiens ne soient plus soumis aux directives

émanant de l'étranger, et que les vérificateurs du radoub retournent au travail sans délai.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion ne peut donc pas être proposée.

[Traduction]

M. Baldwin: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Les ministres voudraient-ils commenter leurs communiqués à la presse ici à la Chambre plutôt qu'en dehors, afin d'être ici pour répondre aux questions que nous voudrions leur poser?

M. l'Orateur: Passons aux questions orales.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

AIR CANADA

LE MANDAT DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE ET LA
COMPTABILITÉ

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au premier ministre. Vu qu'il semble y avoir confusion ou des contradictions entre les déclarations faites hier par le premier ministre suppléant et le ministre des Transports concernant le mandat des enquêteurs qui examineront les transactions financières d'Air Canada, le premier ministre voudrait-il donner à la Chambre l'assurance que les entretiens du ministre des Transports avec le juge Estey n'empêcheront pas la tenue immédiate d'une enquête sur le système de comptabilité d'Air Canada et autres questions connexes?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai rien à ajouter à ce qu'a dit le ministre des Transports à la Chambre hier.

M. MacKay: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le très honorable représentant pourrait-il assurer à la Chambre, comme l'a fait à mon avis le premier ministre suppléant hier, qu'étant donné que bien d'autres aspects des activités d'Air Canada ont fait l'objet de plaintes fréquentes et souvent bien justifiées, il songera à instituer d'autres enquêtes s'il n'accorde pas de vastes pouvoirs au juge Estey dans le cadre de cette enquête en particulier?

M. Trudeau: Je suppose qu'il s'agit d'une instance, monsieur l'Orateur. Je veillerai à ce que le ministre en prenne connaissance.